

Ecrit par Laurent Garcia le 7 avril 2021

La ville de Monteux lance un conseil participatif de la transition écologique et citoyenne



La commune de Monteux a décidé de créer un conseil participatif de la transition écologique et citoyenne. Composé de 54 membres, ce nouvel outil démocratique comprendra notamment des citoyens tirés au sort, des représentants d'associations ou bien encore des membres du conseil municipal des enfants. Leur mission : être les porte-paroles de l'ensemble des Montiliens afin de partager leur vision de la ville au quotidien.

« Avec mon équipe, nous avions cette volonté très forte de proposer une nouvelle démarche de concertation aux Montiliens pour mettre en œuvre la transition écologique de la ville tout en les incitant à en être acteurs, explique Christian Gros, maire de Monteux. En créant ce conseil participatif, la

Ecrit par Laurent Garcia le 7 avril 2021

commune se dote d'une instance consultative qui permet de recueillir les avis des Montiliens qui 'pratiquent' la ville au quotidien : citoyens, représentants des associations, professionnels, jeunes... Grâce à leur expertise d'usager, ils seront les porte-paroles de l'ensemble des Montiliens. Leurs avis, leurs idées, leur retour d'expérience nous permettront, à nous élus, de prendre des décisions éclairées et adaptées aux attentes des Montiliens.

« Une instance consultative pour ceux qui 'pratiquent' la ville au quotidien. »

Ce conseil citoyen sera amené à débattre sur des sujets fondamentaux et structurants pour les prochaines années tels que la mise en œuvre de la transition écologique, l'organisation de la sensibilisation des citoyens aux questions qui y sont liées (tri sélectif, nouvelles habitudes de déplacement et de consommation, etc.), les relations avec les quartiers, la concertation avec les riverains et les usagers d'un projet, les budgets participatifs, etc.

Ce conseil participatif sera composé de 54 membres :

- 24 citoyens tirés au sort,
- 10 conseillers municipaux (dont 2 de l'opposition),
- 8 représentants d'associations,
- 4 personnes ressources désignées par le maire,
- 4 conseillers municipaux Jeunes,
- 4 conseillers municipaux Enfants.

La parité femme/homme sera respectée dans tous les collèges. Chaque membre du conseil citoyen (en dehors des conseillers municipaux enfants et jeunes), devra être inscrit sur la liste électorale. Si pour la commune « l'objectif est de façonner ensemble une ville où il fait bon vivre au quotidien », le maire rappelle qu'il n'a pas attendu sur cet outil pour favoriser la participation citoyenne sur son territoire.

« L'objectif est de façonner ensemble une ville où il fait bon vivre au quotidien. »

« A Monteux, la démocratie participative et la concertation avec les citoyens existent depuis longtemps : conseils citoyens, commissions extramunicipales, conseil municipal d'enfants et jeunes, réunions de concertation, sondages, boîte à idées sur le site internet, etc, insiste Christian Gros. Ce nouveau conseil participatif est un tournant, une avancée majeure : il va permettre à la commune de répondre encore mieux à l'attente de proximité et d'implication des citoyens et de co-construire avec eux l'avenir. »